

## MOTION PRESENTEE AU NOM DE LA MAJORITE MUNICIPALE

### AFIN D'ALERTE MONSIEUR LE MINISTRE E L'INTERIEUR ET MADAME LA PREFETE DE SEINE -ET -MARNE SUR LA SITUATION D'HALIM HARZI

*Considérant qu'Halim HARZI est un jeune algérien, aîné d'une famille de quatre enfants, arrivé à l'âge de 17 ans en France avec ses parents et ses frères, le 31 juillet 2015, grâce à un visa long séjour. La famille a laissé en Algérie tous ses biens et ses propriétés.*

*Considérant que dès son arrivée, Halim a été inscrit en classe de seconde au Lycée René Cassin de Noisiel. Il est ensuite passé en première et a passé ses premières épreuves du baccalauréat avec succès, toujours dans le même établissement.*

*Considérant qu'Halim est à présent en terminale, mais n'a pas pu finaliser son inscription. Il a en effet été contrôlé le 3 juin 2017 par la police, qui a procédé à une vérification d'identité. Ne pouvant prouver la régularité de son séjour en France, Halim a reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français. Un deuxième contrôle d'identité le 19 octobre 2017 l'envoie en garde à vue. Halim a ensuite été transféré en rétention administrative au C.R.A. du Mesnil-Amelot 2 le 21 octobre 2017, sur décision de la Préfecture de l'Essonne.*

*Considérant que depuis cette date, Halim est enfermé, privé de sa scolarité, de sa famille et de ses amis.*

*Considérant qu'il était expulsable depuis la date du 20 Novembre dernier, mais en l'absence de laissez-passer délivré par l'Ambassade d'Algérie en France la rétention a été prolongée de quinze jours.*

*Considérant que face à cette situation, un élan de solidarité est né au sein du Lycée René Cassin : une pétition en ligne rassemble à ce jour plus de 7000 signataires et deux mobilisations de soutien ont déjà eu lieu à Noisiel, rassemblant plusieurs centaines de personnes chacune, et suivies par un important écho médiatique.*

**Le conseil municipal de Noisiel réuni en séance ordinaire ce Vendredi 24 Novembre 2017,**

**DEMANDE** la libération immédiate d'Halim et s'oppose à son expulsion, qui porterait profondément atteinte à la construction de sa vie privée et professionnelle, et écornerait ainsi l'une des fiertés de notre pays, élément essentiel de l'aura qu'à la France à travers le monde : sa qualité de Terre d'accueil.

**ALERTE SOLENNELEMENT** Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Madame la Préfète de Seine-et-Marne, afin qu'ils puissent intervenir dans la régularisation de la situation d'Halim HARZI.

**DIT** que la présente motion sera adressée :

- à Monsieur le ministre de l'Intérieur.
- à Madame la Préfète de Seine-et-Marne